

*Révision du référentiel de gestion forestière FSC*

# **Charte de participation au Groupe de Travail**



**Juin 2021**

## Plan du document

<b>1</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Mission du groupe de travail .....</b>	<b>2</b>
2.1	Objectifs de la révision partielle .....	2
2.2	Périmètre de la révision partielle .....	2
<b>3</b>	<b>Place du Groupe de Travail dans la méthode générale de révision .....</b>	<b>3</b>
3.1	Rôles et responsabilités du Conseil d'administration de FSC France .....	3
3.2	Rôles et responsabilités du Groupe de travail .....	3
3.3	Rôles et responsabilités de FSC international .....	4
3.4	Rôles et responsabilités de l'équipe de FSC France .....	4
3.5	Concertation et consultations .....	4
3.6	Test en forêt .....	4
<b>4</b>	<b>Composition et fonctionnement du Groupe de travail .....</b>	<b>5</b>
4.1	Composition.....	5
4.2	Animation du Groupe du travail .....	5
4.3	Règles pour la bonne tenue des discussions .....	5
4.4	Exclusion du groupe de travail.....	6
4.5	Règles pour la prise de décision.....	6
<b>5</b>	<b>Calendrier prévisionnel .....</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Communication .....</b>	<b>7</b>
6.1	Langue de travail .....	7
6.2	Compte-rendu des réunions .....	7
6.3	Communication externe.....	7
6.4	Réclamations.....	8
<b>7</b>	<b>Annexe A : Composition du Groupe de travail .....</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>Annexe B : Liste des principaux documents normatifs FSC en lien avec le processus de révision du référentiel de gestion forestière .....</b>	<b>10</b>

## 1 Contexte

Le premier référentiel FSC de gestion forestière responsable adapté à la France est entré en vigueur le 16 mai 2017. Son déploiement a marqué une étape importante pour le développement des surfaces certifiées en France. Après trois ans de mise en œuvre FSC France a engagé un travail d'évaluation de ce référentiel afin d'identifier les éventuels besoins de révision. Les conclusions de ce travail ont montré que :

- Les conséquences directes et indirectes du changement climatique sont venues impacter très fortement les forêts françaises au cours des dernières années. Alors que les incertitudes scientifiques sont encore nombreuses, les forestiers certifiés FSC ont besoin d'un cadre d'action responsable qui leur permette d'accompagner l'adaptation des peuplements et de la gestion de la biodiversité à ce contexte changeant et incertain.
- Le contexte sociétal a également rapidement évolué ces dernières années, avec un intérêt citoyen de plus en plus marqué pour la gestion des forêts, la protection des paysages et de la biodiversité, parfois accompagné de tensions fortes. Ces nouvelles attentes sociétales représentent une tendance de fond dont les forestiers doivent tenir compte.
- Les retours d'expérience des gestionnaires certifiés permettent de mettre en valeur les points forts du référentiel, notamment les mesures de gestion et conservation de la biodiversité. Ils permettent également d'identifier les besoins de clarification ou d'évolution de certains points du référentiel, qui permettront d'améliorer sa pertinence et de faciliter sa mise en œuvre sur le terrain. Le besoin d'adaptation plus approfondie pour les petites et très petites forêts en est un exemple.
- La demande en bois français certifiés FSC est importante et continue de croître plus rapidement que l'offre des gestionnaires et propriétaires certifiés français. Les points de clarification ou d'évolution identifiés précédemment permettront ainsi de stimuler le développement de surfaces et la mise sur le marché de bois certifiés FSC en France.
- FSC a fait évoluer certains points de son cadre normatif international et les référentiels nationaux doivent refléter ces évolutions.

FSC France a donc décidé de lancer un groupe de travail, composé d'acteurs économiques, environnementaux et sociaux, pour mener une révision partielle de son référentiel de gestion responsable. **Cette charte de participation détaille la mission de ce groupe de travail, ses règles de prises de décision et de fonctionnement, ainsi que les engagements des membres qui le compose.**

## 2 Mission du groupe de travail

### 2.1 Objectifs de la révision partielle

La révision du référentiel FSC de gestion forestière pour la France métropolitaine a comme objectifs de :

1. Refléter les évolutions, tant climatiques et sociétales, qui redéfinissent la sylviculture d'aujourd'hui et de demain ;
2. Améliorer le ratio coût-bénéfice de FSC et faciliter l'accès des gestionnaires et propriétaires pour stimuler le développement de surfaces et la mise sur le marché de bois certifiés FSC en France ;
3. Prendre en compte les évolutions du cadre FSC international.

Le Groupe de travail proposera des modifications aux indicateurs, définitions ou annexes concernées par les thématiques incluses dans le périmètre de révision. Ces propositions doivent pouvoir s'intégrer facilement dans le cadre opérationnel quotidien des gestionnaires et propriétaires forestiers qui les mettront en œuvre.

La révision permettra également d'intégrer au référentiel les clarifications apportées depuis 2017 pour la mise en œuvre de la version actuelle. Le GT ne sera dans ce cas sollicité que dans la mesure où ces clarifications auraient des liens avec les thématiques principales du périmètre de révision.

### 2.2 Périmètre de la révision partielle

Cette révision partielle concernera principalement les thématiques suivantes :

1. **Adaptation des sylvicultures** : Comment mieux prendre en compte les impacts des changements climatiques sur les peuplements et sur la conservation de la biodiversité dans le cadre des règles FSC en France ?
2. **Amélioration des indicateurs encadrant les pratiques de gestion « intensives »** (coupes rases, limitation de l'usage des pesticides, protection des sols, extraction des rémanents) : Ces sujets sont de plus en plus sensibles dans la société, et certains sont également des enjeux croissants pour les forestiers. Il est pertinent de renforcer et/ou clarifier leur prise en compte.
3. **Accessibilité à la certification FSC** : Quelles adaptations du référentiel et quels mécanismes de mise en œuvre peuvent être proposés pour améliorer le ratio coûts-bénéfices de la certification FSC et faciliter l'accès des propriétaires de petites forêts à la certification ?

D'autres thématiques pourraient émerger, lors des phases de concertation et de consultation avec l'ensemble des acteurs, lors des discussions du GT ou à l'initiative de l'animateur du GT. Le Conseil d'administration pourra le cas échéant amender le périmètre de la révision, mais veillera à ce que le volume de travail additionnel n'ait pas d'impact négatif sur les membres du GT et sur le calendrier général de la révision.

## 3 Place du Groupe de Travail dans la méthode générale de révision

### 3.1 Rôles et responsabilités du Conseil d'administration de FSC France

Le Conseil d'administration est l'instance principale de décision de FSC France à toutes les étapes du processus :

- Il fixe les objectifs de la révision et les grands thèmes à traiter. Il évalue les éventuelles propositions du GT concernant la modification des thèmes à traiter ;
- Il valide la composition du groupe de travail ;
- Il évalue lors de points d'étape la conformité des propositions du GT avec les objectifs de la révision et sa cohérence vis-à-vis des retours des parties prenantes lors des différentes phases de concertation et de consultation ;
- Il peut donc le cas échéant demander au GT de retravailler certaines propositions. Il n'intervient cependant pas de façon directe dans la rédaction des propositions, sauf en cas de désaccord persistant du GT, notamment sur la proposition finale (voir règles pour la prise de décision) ;
- Il valide la version finale du référentiel qui sera envoyée à FSC international.

### 3.2 Rôles et responsabilités du Groupe de travail

Le Groupe de travail (GT) est composé de membres répartis en trois chambres – économique, environnementale et sociale – selon le modèle de gouvernance de FSC. Il est l'instance technique de co-construction des propositions de modification des exigences du référentiel :

- Il analyse les thématiques faisant l'objet de la révision et leur relation avec les exigences FSC ;
- Il base ses analyses sur les meilleures informations disponibles, dont (mais sans s'y limiter) les documents produits par FSC France dans le cadre de cette révision (synthèse de connaissances scientifiques, résultats de concertations et consultations avec les parties prenantes et notamment le Comité consultatif, tests en forêt des propositions d'indicateurs, etc.) ;
- Il participe aux activités de concertation et de consultation organisées par FSC France ;
- Il recherche de façon constructive et argumentées des solutions reflétant les objectifs de la révision ;
- Il prête une attention particulière au bon équilibre entre le niveau d'exigence visé et les possibilités de mise en œuvre sur le terrain ;
- Il prend ses décisions en consensus ou en son absence, par vote à majorité dans chaque chambre ;
- Il justifie ses décisions au regard des connaissances scientifiques et des résultats de concertations et consultations avec les parties prenantes et des tests en forêt des propositions d'indicateurs ;
- Il remet ses propositions au Conseil d'administration, lors de points d'étape et pour validation finale ;
- Il peut, lors de points d'étapes, proposer au Conseil d'administration des aménagements concernant les thèmes à traiter listés par la lettre de mission ;
- Il pourra être amené à traiter les demandes d'ajustement de FSC international.

### 3.3 Rôles et responsabilités de FSC international

FSC International s'assure que l'ensemble du processus répond bien aux exigences d'élaboration des référentiels et évalue la conformité de la version finale validée par le CA avec les Principes et Critères, ainsi que la pertinence des justifications apportées. FSC international peut demander des modifications des indicateurs proposés. Ces retours de FSC international devront être pris en compte par FSC France pour que le référentiel puisse être définitivement validé.

### 3.4 Rôles et responsabilités de l'équipe de FSC France

L'équipe technique de FSC France pilote l'ensemble du projet de révision ; coordonne et anime les discussions au sein du GT ; est responsable de la rédaction concrète des propositions du GT sous forme d'indicateurs du référentiel ; assure l'organisation des activités de concertation et consultation et fait le lien avec FSC International. Elle n'intervient pas dans la prise de décision.

### 3.5 Concertation et consultations

FSC France organisera des activités de concertation et de consultation avec les parties prenantes de la forêt et de la filière afin de recueillir la variété des points de vue, identifier les consensus et dissensus et ainsi nourrir les discussions du Groupe de travail. Ces activités incluent :

- Une phase de concertation amont en région et au niveau national qui fait l'objet d'un compte-rendu public ;
- Une synthèse scientifique et technique qui sera rendue publique ;
- Deux phases de consultation sur les propositions d'indicateurs qui feront l'objet de comptes-rendus publics. La première consultation aura une durée minimum de 60 jours et la deuxième une durée minimum de 30 ;
- La création d'un Comité consultatif composé de personnes et d'organismes pouvant apporter une expertise technique et scientifique pertinente pour le processus (organismes scientifiques, institutions gouvernementales, organismes certificateurs et auditeurs, etc.). Les membres de ce Comité feront l'objet d'échanges ciblés lors des consultations publiques et FSC France apportera une réponse individualisée à leurs commentaires.

### 3.6 Test en forêt

La proposition d'évolution des exigences du référentiel sera testée en forêt en coordination avec les organismes certificateurs accrédités opérants sur le territoire français afin d'évaluer notamment :

- L'auditabilité des indicateurs, c'est-à-dire la capacité des auditeurs à comprendre et à contrôler l'indicateur (clarté du texte, références aux définitions du lexique, formulation conduisant à un risque d'interprétations divergentes, indicateurs à tiroir pouvant présenter un risque de multiples non-conformités, etc.).
- Leur applicabilité, c'est-à-dire la capacité pour une entreprise à répondre aux exigences de façon si possible, simple, cohérente et efficace (impact temps, disponibilité des informations requises, etc.).

Des membres du GT représentant les trois chambres seront invités à assister à ce test.

## 4 Composition et fonctionnement du Groupe de travail

### 4.1 Composition

Le Groupe de travail est composé de personnes physiques (titulaire et suppléant.e) représentant des personnes morales. Elles sont réparties en trois chambres (économique, environnementale et sociale) suivant le principe de gouvernance de FSC. Le nombre de membres par chambre peut varier sans que cela n'impacte le bon fonctionnement du groupe ni les mécanismes de prise de décision (Voir « règles de prise de décision » plus loin).

La composition du Groupe de travail est détaillée dans l'annexe A.

### 4.2 Animation du Groupe du travail

L'animation des échanges en amont et lors des réunions est placé sous la responsabilité de Guillaume Dahringer, Directeur technique de FSC France, avec l'aide de Magali Rossi, Chargée de mission Forêt et services écosystémiques et l'appui ponctuel du Directeur exécutif, Aurélien Sautière.

L'animateur sera notamment en charge d'assurer :

- La recherche d'un dialogue équilibré permettant l'expression de tous les points de vue ;
- La recherche de décisions prises par consensus. À défaut, l'organisation des votes (voir « règles de prise de décision » plus loin) ;
- La rédaction des propositions d'évolution des exigences du référentiel sur la base des décisions du GT ;
- La bonne tenue des discussions et le respect de la présente charte, notamment le respect des règles de bonne conduite par les membres.

Il sera également assisté dans cette tâche par un membre du Conseil d'administration de chaque chambre, afin de faciliter les discussions internes à chaque chambre et ainsi préparer les réunions en plénière du Groupe de travail. Ces facilitateurs pourront à cet effet organiser des réunions spécifiques à leur chambre, avec l'appui éventuel de l'animateur. Ils sont nommés par le Conseil d'administration et auront également la responsabilité de faciliter les échanges entre le CA et le GT :

- Pour la chambre économique : Emmanuel Ripout – International Paper Forêt Services
- Pour la chambre environnementale : Daniel Vallauri – WWF France
- Pour la chambre sociale : Yannick Baraban – SNUPFEN Solidaires

### 4.3 Règles pour la bonne tenue des discussions

Afin d'assurer la bonne tenue des échanges et permettre des discussions sereines et courtoises, les membres du groupe de travail s'engagent à :

- Participer activement et assidûment au processus.
- Rechercher des solutions concrètes et basées sur des arguments, si possible et si disponibles, appuyés par des faits scientifiques éprouvés.
- S'inscrire dans un esprit de co-construction en cherchant le consensus, ce qui peut impliquer d'accepter le meilleur compromis possibles Seront à proscrire les actions qui pourraient être interprétées comme une tactique d'obstruction au processus, comme par exemple la remise en cause systématique des décisions prises précédemment ou la demande systématique de vote sur des décisions du GT qui seraient marginales.

- Respecter les autres membres du groupe de travail en écoutant tous les arguments versés au débat du GT et en se refusant à toute attaque personnelle, dénigrement, insulte, atteinte à la réputation.
- Respecter une stricte confidentialité des échanges en ne diffusant pas les éléments produits en dehors du groupe de travail à l'extérieur de sa propre structure. Une demande d'autorisation de diffusion des éléments produits par le groupe de travail doit être demandée aux autres membres du groupe de travail qui pourront l'accepter ou la refuser. Cette règle s'applique également à FSC France et son équipe exécutive.
- Respecter FSC et FSC France en se refusant à tout dénigrement ou atteinte à la réputation.

#### 4.4 Exclusion du groupe de travail

Si un membre du groupe de travail ne respecte pas les règles pour la bonne tenue des discussions, son exclusion peut être demandée par au moins un tiers des membres du GT, dont au moins un membre issu de chacune des trois chambres. Dans ce cas, l'organisation concernée peut être auditionnée par le Conseil d'administration de FSC France si elle le souhaite. Le Conseil d'administration se prononce ensuite sur cette demande et justifie sa décision au regard des règles de cette présente Charte.

L'organisation concernée se verra notifier officiellement de la décision du Conseil d'administration à travers un courrier argumenté se basant sur les faits et précisant le processus d'exclusion.

#### 4.5 Règles pour la prise de décision

Le GT est jugé apte à délibérer en présence (ou représentation) d'au moins 50% des membres par chambre. De façon exceptionnelle, les membres absents peuvent accorder un pouvoir au facilitateur de leur chambre qui devra l'accepter. Chaque pouvoir est transmis par écrit (courriel compris) au facilitateur concerné et avec copie à l'animateur, au moins 48 h avant la séance.

Les décisions du Groupe de travail sont prises autant que possible prises par consensus. Si le consensus n'est pas possible, les prises de décision seront soumises au vote par l'animateur selon les modalités suivantes :

- Chaque décision doit être validée par chaque chambre.
- La position de chaque chambre est obtenue par un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés de la chambre.

Un.e titulaire et son/sa suppléant.e peuvent assister ensemble aux réunions du GT, sans que cela ne modifie leur poids dans le mécanisme de vote (une voix par membre).

En cas de désaccord persistant au sein du GT sur un ou plusieurs sujets (absence de consensus ou de vote positif), une synthèse des discussions et des différentes propositions sera remise au Conseil d'administration qui pourra soit s'en saisir et décider en faveur d'une des propositions présentées, soit retourner au GT une note d'objectifs permettant de préciser les attentes sur ces sujets au vu des objectifs généraux de la révision, des informations scientifiques et des commentaires des parties prenantes.

## 5 Calendrier prévisionnel

	2021												2022											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lancement officiel du processus																								
Phase de concertation amont																								
Définition du Groupe de Travail (GT)																								
Réunions du GT																								
Consultations publiques																								
Test en forêt																								
Validation par le Conseil d'Administration																								
Analyse technique par FSC International																								
Validation FSC international																								

\* : FSC France pourra le cas échéant être amené à solliciter le GT pour répondre aux ajustements demandés par FSC International.

## 6 Communication

### 6.1 Langue de travail

Les discussions du GT se tiendront en français. FSC France se chargera des traductions en anglais nécessaires pour les échanges avec FSC International.

### 6.2 Compte-rendu des réunions

Des comptes-rendus synthétiques des décisions prises seront élaborés après chaque réunion du GT et seront mis à disposition des membres. Sauf mention contraire explicite de l'animateur faisant suite à une décision en consensus du GT, ces comptes-rendus seront considérés comme confidentiels.

### 6.3 Communication externe

Une page internet du site de FSC France sera dédiée au processus. L'ensemble des documents relatifs à cette révision y seront disponibles, y compris cette Charte de participation.

Une information trimestrielle sur l'avancement du processus sera diffusée via la newsletter FSC France.

La communication sur le contenu des propositions d'évolution des indicateurs aura lieu uniquement lors des consultations publiques et après la validation nationale par le Conseil d'administration. Lors des consultations, les parties prenantes identifiées seront contactées par mail et des réunions individuelles ou groupées seront proposées. Un calendrier précis sera établi pour chaque consultation publique. Les annonces des consultations publiques seront relayées par les membres du GT dans leurs réseaux.



## 6.4 Réclamations

Pour toute réclamation concernant le processus de révision du référentiel FSC pour France métropolitaine, les membres du GT et l'ensemble des parties prenantes peuvent s'adresser à l'animateur qui sera en charge de les transmettre à l'instance concernée : Guillaume Dahringer – Directeur technique FSC France : [g.dahringer@fr.fsc.org](mailto:g.dahringer@fr.fsc.org) – 06 31 09 77 75

Par la présente, je souscris à cette charte de participation au Groupe de travail pour la révision du référentiel de gestion forestière FSC pour la France métropolitaine et je m'engage à en respecter les termes et conditions.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Signature</b>
<b>Titulaire</b>			
<b>Suppléant.e</b>			

## 7 Annexe A : Composition du Groupe de travail

### Composition de la Chambre économique

Organisation/structure	Titulaire	Suppléant
Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL)	Christophe PICORIT (Gascogne)	François GUIRAUD (Rayonier)
Experts Forestiers de France (EFF)	Philippe GOURMAIN	Tristan SUSSE
Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)	Michel CASTAN	Alain LESTURGEZ
International Paper Forêt Service (IPFS)	Elodie VANHAL	Emmanuel RIPOUT
Office National des Forêts (ONF)	Édouard JACOMET	Brigitte PILARD-LANDEAU
Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations (SF CDC)	Ceydric SEDILOT-GASMI	Kevin BRICE
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO)	Éric DUMONTET	Marine LEBLANC
Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)	Marc BARRAN (AFB)	Thomas CHASSON (CFBL)

### Composition de la Chambre environnementale

Organisation/structure	Titulaire	Suppléant
France Nature Environnement (FNE)	Alain PERSUY	Adeline FAVREL
Groupe Forêt Réserves Naturelles de France (RNF)/Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)	Nicolas GOUIX	Flavien CHANTREAU
Humanité et Biodiversité	Pierre DARMANTE	Aurélie MONCHANY
WWF	Daniel VALLAURI	À définir

### Composition de la Chambre sociale

Organisation/structure	Titulaire	Suppléant
Agence des Espaces Verts d'Île de France (AEV)	Laura TAKAM	Rémy FAGOT
Fédération Nationale des Parc Naturels Régionaux (FNPNR)	Jacques CHARRON	Julien CHESNEL
Forêt Citoyenne	Bernard BOISSON	Catherine COMBALDIEU
SNUPFEN Solidaires	Yannick BARABAN	
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	Philippe DEUFFIC	Arnaud SERGENT

## 8 Annexe B : Liste des principaux documents normatifs FSC en lien avec le processus de révision du référentiel de gestion forestière

Tous les documents normatifs FSC peuvent être téléchargés sur [le site de FSC International](#)

Les documents marqués en **gras** sont disponibles en français et peuvent être téléchargés sur le [site de FSC France](#)

**FSC-STD-01-001 V5-0 FR Principes et critères FSC de gestion forestière responsable**

**FSC-STD-01-004 V2-0 FR Indicateurs génériques internationaux (IGI)**

**FSC-STD-60-006 V1-2 FR Exigences du processus d'élaboration et de maintenance des référentiels nationaux de gestion forestière**

FSC-STD-60-002 Structure and Content of National Forest Stewardship Standards

**FSC-POL-30-001 V3-0 FR Politique FSC sur les Pesticides**

FSC-STD-01-002 Glossary of Terms

FSC-STD-01-003 SLIMF Eligibility Criteria

**FSC-STD-30-005 V2-0 FR Certification de gestion forestière de groupe**